

Nombre de conseillers en exercice : 13	Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de conseillers votants : 12	Date de la convocation : 20 octobre 2017
--	------------------------------------	------------------------------------	--

**PRESENTS :** REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, ROSSEL Jacques, TOLLON Jean-Claude,.

**ABSENTS EXCUSE :** M. RIVANO Philippe.

**PROCURATIONS :** Mme PRIOUL Chantal à Mme ORTIZ Virginie ; M. GILLION Gérard à M. CROS Pierre ; Mme BARATA Déborah à M. MALFANT Francis ; Mme MOLES Karine à M. ROSSEL Jacques.

Placé sous la présidence de Monsieur le maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, Mme JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 20h45.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

#### **1a – Prime de fin d'année du personnel :**

La prime annuelle du personnel qui représente cette année une enveloppe de 48 154€ (48 628€ en 2016) a été votée à l'UNANIMITE.

#### **1b – Demande de subvention exceptionnelle pour la sécurisation de la salle d'exposition de la chapellerie**

A suite du cambriolage du musée de la chapellerie, l'association « Les amis du musée de la chapellerie » demandait un geste de la Mairie pour participer à la sécurisation de la salle d'exposition par la pose d'une alarme. Le conseil, au vu du devis fourni, a décidé à l'UNANIMITE de participer à hauteur de 50 % à l'achat de cette alarme.

#### **1c – Demande de don du Conseil départemental pour une solidarité avec les victimes de l'ouragan Irma**

A l'UNANIMITE, le conseil a décidé de répondre à la collecte initiée par le Président du conseil départemental et de voter un don de 150€ au profit des victimes de l'ouragan Irma des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

### **2 - Tarifs de l'occupation du domaine public**

Afin de maintenir l'aide de la mairie à la vie économique communale, M. le Maire propose de maintenir la tarification de l'occupation du domaine public votée en 2012, à savoir :

- Occupation du domaine public essentielle (l'activité peut perdurer, même sans occupation du domaine public) :
  - 10€ / jour si la durée d'occupation est inférieure à 5 jours,
  - 30€ / jour mais indivisible, si l'occupation est supérieure à 5 jours,
  - 180€ pour une occupation de 6 mois,
  - 360€ pour une occupation annuelle (12 mois x 30€).

- Occupation du domaine public indispensable (l'activité s'arrête si l'occupation est supprimée) :
  - 60€ / mois indivisible pour une durée d'occupation inférieure ou égale à 6 mois,
  - 90€ / mois indivisible pour une durée d'occupation supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à un an,
  - 1080€ par année indivisible pour une durée supérieure à 1 an.Approuvé à l'UNANIMITE

### **3 - Fermeture du passage Marceau**

Devant l'insalubrité du passage Marceau due à des décennies d'incivilités où ce passage est pris pour des latrines, Monsieur le Maire propose de fermer définitivement ce passage et de l'assainir.  
Accepté à l'UNANIMITE

### **4 - Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire – Dispositif « @ctes »**

Ce dispositif donne la possibilité aux collectivités de télé-transmettre en préfecture et sous-préfecture leurs actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité. D'utilisation simple, fiable et sécurisé, il permet concrètement à tout émetteur la délivrance d'un accusé de réception quasi instantané, conférant immédiatement à l'acte son caractère exécutoire. Ce dispositif présente d'autres avantages comme : économies d'édition, de manutention et d'archivage.  
Adopté à l'UNANIMITE

### **5 - Proposition de changement d'assurance**

A l'UNANIMITE, le conseil approuve la proposition de changer d'assureur de la commune dans un souci de coût, de proximité et de connaissance de notre patrimoine.

### **6 - Demande d'autorisation de convention avec l'académie de Montpellier pour l'adhésion de l'école maternelle Georges Brassens au dispositif ENT-école. - VIRGINIE**

La directrice de l'école maternelle Georges Brassens désire participer au déploiement de l'ENT 1<sup>er</sup> degré académique « ENT-école ». Ce dispositif offre des services de vie scolaire, de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école. Il permet à un parent d'entrer en contact avec la directrice ou l'enseignante. L'abonnement est de 50€ / par école et par an.  
Approuvé à l'UNANIMITE

### **7 - Achat à un particulier de la parcelle AE 409 place de l'Ormeau – PIERROT**

Il s'agit d'une toute petite parcelle privée enclavée dans le domaine public. Pour palier tout futur problème il est raisonnable de réaliser son achat. La propriétaire actuelle est d'accord pour s'en séparer, au prix de 1€. + les frais de notaire.

Approuvé à l'UNANIMITE

### **8 - Demande d'autorisation de pacage**

Un particulier demande une autorisation de pacage sur les parcelles B.166 (1440m<sup>2</sup>) et B.168 (1830m<sup>2</sup>) au lieu dit « La bruyère ». Il bénéficie déjà d'une convention pour d'autres parcelles aux mêmes conditions.

ACCORDE à l'UNANIMITE

**9 - ONF : proposition de coupes pour l'exercice 2018 – PIERROT**

Pour l'exercice 2018, l'ONF, qui gère notre domaine forestier (47ha), nous propose une coupe parmi les cèdres du Savounet. Celle-ci, inférieure à 1ha, ne présente aucun intérêt financier. Monsieur le Maire propose de refuser la coupe, de conserver ces cèdres et d'aménager cet espace en débroussaillant et élaguant ces derniers pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Coupe refusée à l'UNANIMITE

**10 - Modification du périmètre et des statuts GEMAPI du SMAH**

1. Modifications statutaires en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par le syndicat SMAH-HVA.

La loi prévoit que la compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces derniers transféreront automatiquement cette compétence aux Syndicats d'aménagement hydrauliques existants et territorialement concernés. Il s'agit d'accepter la modification des statuts du S.M.A.H-H.V.A. sur l'exercice de la compétence GEMAPI.

Accepté à l'UNANIMITE

2. Modification du périmètre du S.M.A.H. - H.V.A.

Il s'agit au SMAH-HVA d'accueillir les communes de PLA dans l'Ariège et de FAJAC-en-VAL dans l'Aude, à leur demande, et d'intégrer les communes de BERRIAC, FONTIERS d'AUDE, MONTIRAT, TREBES et VILLEDUBERT.

La modification du périmètre du S.M.A.H.-H.V.A. est approuvée à l'UNANIMITE

**11 - Autorisation d'engager les travaux de réfection de la terrasse ouest du groupe scolaire**

La terrasse concernée nécessite des travaux d'étanchéité, car elle rend insalubre l'appartement du dessous. Les devis estiment les travaux à près de 14 000€TTC.

Autorisation accordée à l'UNANIMITE

**12 – Virement de crédits**

En section d'investissement, il s'agit de procéder au transfert de 16 000€ du compte 2313 « Construction » vers le compte 2115 « Terrains bâtis ». Cela ne change rien à l'équilibre budgétaire.

Accepté à l'UNANIMITE

**13 Suppression et création de postes**

1 - La promotion d'un agent méritant nécessite la création du grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression de son grade actuel d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. La promotion intervenant au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Accepté à l'UNANIMITE

2 – Pour pallier une recrudescence de la charge de travail pour les agents en raison de départs et des mesures gouvernementales sur les emplois aidés il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique.

Accepté à l'UNANIMITE

**14 - Adhésion de la commune de Rennes le Château à la communauté de communes des Pyrénées Audoises**

- Malgré le revirement de la commune de Rennes-le-Château, le conseil municipal tient à confirmer le vote de ses délégués communautaires du 21 septembre en faveur de son adhésion en communauté de communes des Pyrénées Audoises.  
Approuvé à l'UNANIMITE

### **15 - Approbation des statuts de la communauté de communes des Pyrénées Audoises**

Pour conserver le bénéfice de la bonification de la DGF à la communauté de communes, le conseil municipal donne son approbation à ce que la compétence voirie sur les chemins ruraux empruntés par les sentiers touristiques d'intérêt communautaire, en dehors des limites d'agglomération soit la 9ème compétence inscrite dans ses statuts.  
Approuvé à l'UNANIMITE

### **16 - Déclaration du conseil municipal pour le maintien de la ligne SNCF Limoux-Quillan, d'un service d'urgence SMUR de qualité et contre la désertification administrative de la H.V.A.**

Le conseil décide de faire rédiger une déclaration par un comité de rédaction communal.  
Approuvé à l'UNANIMITE

## **II – INFORMATIONS**

### **M. le MAIRE**

#### **Plaintes d'Espérazanais :**

Des riverains de la rue Marceau se plaignent de la prolifération de chats dans la rue liée à l'action d'une locataire qui les attire et les héberge, provoquant dans la rue une augmentation des déjections et mauvaises odeurs. D'autres, se plaignent de l'obstruction de la rue de l'Arc par des fauteuils, chaises et autres meubles. Il a été mis fin à cet état de fait.

#### **C.I.A.S.**

1 - L'efficacité et la performance du CIAS de la HVA ont été reconnus des organismes partenaires et cités comme modèle dans l'Aude.

○ Il s'agit là d'un retour sur investissement important. C'est le gain de près de 2 jours pour la facturation grâce à la mise en place des téléphones portables ; à l'harmonisation des méthodes de travail ; au travail et à la volonté des référentes.

#### **2 – Campagne de titularisation**

24 aides à domicile ont été sélectionnées pour postuler à une titularisation dont seulement 6 seront retenues. La sélection sera réalisée au Centre de Gestion de l'Aude à Carcassonne. Les 6 postes sont répartis pour un siège par secteur.

#### **S.M.M.A.R. (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières**

Lance une opération de réduction des vulnérabilité des entreprises, commerces et bâtiments publics situés en zone inondable, sur le bassin versant de l'Aude.

○ Elle consiste à réaliser des diagnostics gratuits des bâtiments vulnérables et de proposer les mesures nécessaires pour réduire les dommages ; les travaux préconisés sont susceptibles d'être financés jusqu'à 80 %.

Les cabinets OPALE et SOLIHA, prestataires du SMMAR, contacteront la mairie prochainement afin d'examiner les bâtiments concernés.

## 1<sup>er</sup> ADJOINT au SOCIAL

1° FAMILLES RURALES : Nous avons signé une convention avec Familles Rurales, afin de développer certaines actions sur notre commune. Cette collaboration a porté ses fruits, puisque à dater de 2018 en partenariat avec la CAF et financé par celle-ci, sera mis en place un ESPACE DE VIE SOCIALE(EVS). Après discussion avec la CAF, c'est Espérazza qui a été choisi. Ce projet est mis en place pour 3 ans. Dans cet espace, plusieurs ateliers pourront être proposés, tel qu'aide administrative pour dossiers informatiques, aide à la parentalité, interventions travailleurs sociaux etc. ... Ils seront définis dans les semaines qui viennent en fonction des besoins que nous percevons sur notre commune. Il est à noter qu'une collaboration avec certains organismes va être étudiée (Pôle Emploi, CPAM, CAF, etc..).

2° CPAM : Un partenariat est en train de se mettre en place avec la CPAM, afin de rompre l'isolement de certaines personnes (éloignement de la Caisse, difficultés liées à l'informatique, difficultés sur remboursement, etc.). Grâce à ce partenariat, des visites à domicile par des responsables de la CPAM seront organisées afin de résoudre les problèmes rencontrés par certaines personnes.

3° MUTUELLE COMMUNALE : Les réunions individuelles organisées par la référente ont obtenu un bon succès, puisqu'à ce jour elle a reçu plus de 50 personnes. A cela s'ajoutent les personnes vues à leur domicile. Plusieurs dizaines de contrats ont été souscrits, et plusieurs aides à une complémentaire acceptées. Nous sommes en relation permanente et pouvons constater que l'exigence de notre part de conseil a bien été respectée, puisque certaines personnes se sont vues conseiller de ne rien changer à leurs garanties actuelles !!

4° ORGANISMES DE TUTELLES/CURATELLES : Nous nous sommes rapprochés de ces différents organismes qui aident administrativement certaines personnes fragiles. Le but n'est pas de se substituer à eux, mais d'essayer de faire le lien entre la personne et l'organisme afin de faciliter les relations et la résolution de certains problèmes (vétusté des logements, insalubrité etc.)

## 2<sup>ème</sup> ADJOINTE à L'ENSEIGNEMENT & la CULTURE

### Rythmes scolaires 2018-2019

Comme nous l'avions annoncé avant les vacances d'été lors de la distribution d'une note d'information aux parents d'élèves et aux enseignants, nous allons mettre en place un comité de pilotage qui sera composé du corps enseignants, des délégués des parents d'élèves et des élus.

La première réunion devrait se tenir en novembre, nous attendions pour cela les nouveaux délégués de parents d'élèves, ces derniers ont été élus le 13 octobre. Lors de cette première réunion, il s'agira dans un premier temps d'élaborer un sondage pour les familles, de consulter les enseignants, et de prendre la mesure des souhaits des uns et des autres.

### Conseil municipal jeunes

Les élections se sont tenues à l'école élémentaire le vendredi 13 octobre. Ont été élus :

Pour la classe de CM2, il manquait 2 élus:

MARTY Noémie  
BASSET Mathis

Ces deux élus s'ajoutent aux 4 CM2 déjà élus l'année dernière :  
SAINTPEYRE Jorel  
CLOUET Rose

ACHAT Jahwed  
GARCIA Théo

GALEOTTI Enzo  
OLIVERA Alyssia  
ROGER Luna  
BENHADJ TAHAR Adel

Pour la classe de CM1:  
DANGEL Natéo

Un prochain conseil se déroulera en novembre en mairie pour l'élection du maire et de ses 2 adjoints

### **3ème ADJOINT au PATRIMOINE**

- au cimetière, il a été mis en place un troisième columbarium (12 places) et le Jardin du Souvenir a fait l'objet d'importants travaux par nos services techniques, cet espace situé le plus au nord du cimetière mérite un petit détour à l'occasion de la Toussaint

- cette année encore le fleurissement de la ville a été remarquable et remarqué, a noter en particulier la réalisation des bandes et massifs du parking des musées réalisés par les agents du service espaces verts. Au concours des villages fleuris nous avons obtenu une fois encore le prix spécial du jury, et cette année le premier prix pour un jardin fleuri a été décerné à un couple d'Espérazanais, exemple à suivre.

- a remarquer : il n'y a pas eu un seul nid de frelon asiatique a détruire cette saison. L'efficacité de l'opération de fourniture gratuite des 200 TAPTRAP peut donc être considérée comme un véritable succès. Dès le retour du froid il sera proposé aux propriétaires de ces pièges de les réactiver.

- l'opération de restauration physique de l'Aude à Espéaza, programmée et financée par le SMAH a été réalisée en septembre. Elle a été confortée par une autre opération programmée par la DDTM qui a consisté a supprimer l'atterrissement situé en amont du village avec suppression des arbres et du sable, puis étalement des cailloux. Cette opération sera réalisée de la même façon en 2018 sur l'atterrissement situé en aval du village, au Rocota.

FIN de la séance 22h45.